



## Décision 2024 –12

Contrat d'abonnement pour la mise à jour de l'outil de diagnostic automobile

**Le Maire,**

**Vu** les articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°2 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 2 juin 2020,

**Vu** le règlement portant organisation interne des procédures de passation des contrats de la commande publique de la ville d'Auchel, adopté par délibération n°10 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2022,

**Considérant** qu'il est nécessaire, pour assurer l'entretien du parc automobile de la commune, d'effectuer la mise à jour de l'outil de diagnostic VCI multimarque « Multi-diag 360 »,

**Considérant** la proposition d'abonnement d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, à la formule intitulée ONE+ MULTIDIAG 360 BUNDLE VL, comprenant la mise à jour automatique une fois par mois, l'accès au service après vente, la formation à l'utilisation de l'appareil de la société ACTIA pour un montant de 875 € HT par an,

**Décide** de signer le contrat d'abonnement, d'un an, à la formule ONE+ MULTIDIAG 360 BUNDLE VL avec la société ACTIA située 6 avenue Nicolas Conté, Business Park ZAC Le jardin d'entreprises Immeuble le Saphir – 28000 Chartres pour un montant de 875 € HT,

**Le Maire** de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la  
Transmission en sous-préfecture et de  
la publication le :19/03/2024*

Fait à Auchel, le 19 mars 2024